

LA TRANSITION DEMOCRATIQUE MOBUTISTE FACE A L'AVENEMENT D'UNE REBELLION LIBERATRICE KABILISTE AU CONGO-ZAIRE

« Gabriel Ekili Tabu »¹

ABSTRACT

The fundamental contradictions created by institutional stakes of the Mobutiste political transition lead to the end of the latter by a rebellion carried by ethno-racial and the nebulous armed groups, for mixing locales unilateralized and stranger. This illegal victorious processus of change under Laurent-Désiré Kabila's leadership, drawing lukewarm legitimacy of ideology of liberation of congolese people from Mobutu's dictatorship forks dizzily towards another kind (type) of authoritarianism fought paradoxically by the companions and (sponsors) godfathers of the « revolution ».

KEYWORDS : Democratic transition, Ethnical, Refugees, Rebellion-Agression, End of democratic transition and of leadership.

RESUME

Les contradictions fondamentales créées par les enjeux institutionnels de la transition politique mobutiste ont entraîné la fin de cette dernière par une rébellion portée par la logique ethno-raciale et les groupes armés poreux car mélangeant les troupes militarisées locales et étrangères. Ce processus victorieux illégal de changement sous le leadership de Laurent-Désiré Kabila, tirant sa légitimité mitigée de l'idéologie de libération du peuple congolais de la dictature de Mobutu, s'est vite démenti par la bifurcation vertigineuse celui-ci vers un autre ordre autoritaire combattu paradoxalement par les compagnons et les parrains de la « révolution ».

MOTS-CLEFS : Transition démocratique, Ethnicité, Réfugiés, Rébellion-Agression, Fin de transition et de leadership mobutiste

0. Introduction

Les transitions « démocratiques » africaines, coïncident avec l'écroulement de mur de Berlin. S'inscrivant dans la troisième vague de démocratisation, elles ont offert pourtant des situations diverses, donc une pluralité de trajectoires marquées par des résultats différents. Celle du Zaïre du Maréchal-Président Mobutu, revêt un intérêt empirique et théorique hors commun dont l'objectivation scientifique se veut une contribution à l'intelligibilité d'une expérience complexe de transition politique en Afrique postcoloniale au Sud du Sahara.

Sous les pressions surtout extérieures de ses anciens parrains, et après une concertation populaire, Mobutu décide solennellement, dans son discours historique du 24 avril 1990, les réformes pour mettre fin à la Seconde république, c'est-à-dire à son régime autoritaire de plus de deux décennies, et programmer ainsi l'avènement d'un nouvel Etat démocratique après une courte transition d'une année. Mais elles n'ont pas été suivies d'effets positifs, les faits leur ont résisté. Il a fallu l'intrusion d'une rébellion « libératrice » kabiliste au cœur de laquelle se situent les logiques identitaires en acte et une sorte du complot international pour mettre paradoxalement fin à une longue transition « démocratique » et au leadership erratique mobutiste.

¹ **Gabriel Ekili Tabu** est politologue, Chef de Travaux, Doctorant à l'Université de Kisangani, (RDC), Membre du Conseil scientifique de la revue Analyses sociales de Laboratoire d'analyses sociales de Kinshasa, L.A.S.K (RDC), Secrétaire Scientifique du Centre de Recherche « Regard Tropical, Province de la Tshopo, (RDC).

C'est à ce sens que le présent article va, dans un premier temps, situer une ethnie et un leader révolutionnaire en situation de marginalisation dans le processus de démocratisation en cours, et dans un deuxième temps, rendre compte aussi bien de leur implication active dans une rébellion ethno-révolutionnaire de « libération » que de paradoxes structurants à cette idée libératrice dans la construction de l'ordre politique ainsi libéré de la dictature.

1. Une ethnie et un « révolutionnaire » en état marginal de la transition démocratique

1.1. Du refus de nationalité aux potentialités tutsi d'une rébellion armée

Le pluralisme politique amorcé au Zaïre était appelé à fonctionner dans un contexte juridico-politique à forte potentialité conflictuelle concernant la question de nationalité de Banyarwanda au Kivu.² Car, s'estimant seules « authentiques originaires » du Kivu, les autres populations considèrent globalement l'ensemble des populations locutrices comme des étrangers.³

Cette position a été confortée par la loi 81-002 du 29 juin 1981 qui était d'une précision impitoyable à ce sujet dans la mesure où elle stipulait que les ressortissants du Rwanda et du Burundi ayant acquis la nationalité zaïroise, soit en vertu de l'art.15 de la loi organique n°72-002 du 5 janvier 1972, soit par tout autre mode d'acquisition, perdaient cette nationalité à dater de l'entrée en vigueur de la présente loi⁴.

Ainsi, toutes les personnes d'expression kinyarwanda établies au Zaïre ont été systématiquement exclues de toute représentation à la conférence nationale d'abord, du Haut Conseil de la République ensuite⁵. La résolution sur la nationalité adoptée, en assemblées plénières, le 28 avril 1995 par le HCR-PT s'en prend spécifiquement aux Banyamulenge, considérés comme des « immigrés et réfugiés rwandais ».⁶

En septembre de la même année (1995), Anzuluni Bembe, premier vice-président du HCR-PT, au cours d'une tournée dans la région d'Uvira, sa région d'origine, appelle au rapatriement des réfugiés rwandais et burundais en leur assimilant les Banyamulenge⁷. C'est ainsi que même Rwakabuka Shinga, et surtout lui en tant

² A l'époque, le Kivu était au bord de l'explosion ; une guerre larvée s'y était installée. Les escarmouches permanentes, à cause des contestations foncières, avaient créé, au Nord-comme au Sud-Kivu, une insécurité généralisée. C'est dans ce contexte qu'il faut situer la seconde « guerre kinyarwanda », dans le Nord-Kivu, qui s'était donc déclenchée dès le début de la décennie, quand les Hutu, suivant le mot d'ordre de Magrvi (Mutuelle Agricole de Virunga), refusèrent de se soumettre aux injonctions de l'administration et de la police locale et mirent en place des structures parallèles. Cela dégénéra en incidents sanglants dans le Massisi (1991, 1993) et à Walikale (1992). Mais la médiation personnelle de Mobutu permit une accalmie en 1994. Ndaywel è Nziem, I, Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique, De Boeck & Larcier, Bruxelles, 1998, p.791.

³ Voir Bulletin officiel du Congo (B.O),1911,p.693/Codes et Lois du Congo, tome 1, 1960, Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier, P.40. Cité par Vunduawe, op.cit., p.334.Cette Convention avait approuvé le Protocole de Bruxelles du 14 mai 1910, signé par les gouvernements belge, allemand et britannique au sujet des frontières du Lac Kivu (401) BO, 1911, p.683,F. Vunduawe te Pemako, A l'ombre du Léopard . Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko, Editions Zaïre Libre, Bruxelles, 2000, p.334.

⁴ Au courant de l'année 1980, les institutions nationales avaient remis en cause le privilège de la nationalité congolaise qui avait été accordée en 1972 aux transplantés de la période coloniale, et durci les conditions pour y accéder. « N'était Congolais que celui dont l'un des ascendants s'était établi sur le territoire national à la date du 1^{er} août 1885 et non plus à celle du 18 octobre 1908.Le bénéfice des avantages acquis » ne fut pas reconnu. Or Historiquement, il existe trois catégories de Banyarwanda au Kivu. Les derniers arrivés sont des réfugiés ou exilés Tutsi qui ont fui leur pays, le Rwanda, après la « révolution sociale » de la majorité Hutu en 1959-1960, et plus récemment, après l'avènement au pouvoir du Front Patriotique Rwandais des réfugiés Hutu ont pris à leur tour le chemin de l'exil. Des « immigrés réguliers avaient été transplantés du Ruanda-Urundi au Kivu, dans un cadre du programme colonial appelé (« mouvement d'immigration banyarwanda » dans les années 1936-1950 et à ceux-ci se sont ajoutés des « immigrés irréguliers » clandestins. Enfin, premiers occupants, des autochtones ,c'est-à-dire des Banyarwanda du Kivu, dont les terres ancestrales font partie intégrante du territoire du Zaïre en vertu des conventions relatives aux frontières avec les anciennes possessions allemandes, notamment de la Convention de Bruxelles du 11 août 1910,ratifiée par la loi du 4 juin 1911.Bulletin officiel du Congo (B.O),1911,p.1344,tome 1,1960 ,Bruxelles, Maison Ferdinand Larcier,p.40 cité dans ,Id.

⁵ Ibid., p.342.

⁶ Document IA, III.2343-351 ; G. De Villers .etJ.Omasombo Tshonda., Zaïre La Transition manquée 1990-1997, Cahiers africains, n°27-29, octobre 1997, p.269.

⁷ Cf. Un mémorandum des Banyamulenge du 5octobre 1995, document IA, III-2985.Id.

que chef de file des Banyarwanda, qui avait pourtant été nommé Conseiller de la République en 1992 fut finalement démis de cette qualité, en 1995, par le même parlement de transition qui avait validé ses pouvoirs successivement en 1992 et 1994. Sa démission d'office fut décidée en même temps que celle des autres parlementaires zaïrois d'expression kinyarwanda pour le motif de « nationalité douteuse ».

Il s'avère que le multipartisme, en ouvrant de nombreux espaces où peuvent s'énoncer des discours alternatifs pour une forme de compétition politique, a favorisé non seulement l'expression des logiques identitaires qui remettent en question le principe de l'indivisibilité de la souveraineté nationale⁸, mais aussi l'attribution arbitraire de l'attestation de représentativité.

Car, s'estimant lésés,⁹ ceux-ci ont saisi la Cour Suprême de Justice par une requête tendant à obtenir l'annulation de la décision du parlement de transition et leur réhabilitation d'office dans l'exercice de leur mandat parlementaire.

La Cour a annulé la décision contestée du Parlement. Et les requérants furent réhabilités dans l'exercice de leur mandat. L'arrêt de la Cour Suprême de Justice n'étant susceptible d'aucun recours, il ne restait plus qu'à l'exécuter. Mais le parlement de transition refusa de se plier à la décision de la Cour Suprême, estimant que sa décision à lui était « politique » et qu'elle « échappait à tout contrôle fût-il juridictionnel ».

Ainsi se conforte ici la thèse instrumentaliste où l'exclusion de groupe ethnique tutsi du travail « national » de la refondation de l'Etat congolais s'illustre comme le produit d'un travail social et politique qui répond à des impératifs stratégiques.¹⁰ Cette décision, déduite de la mémoire collective s'exprimant dans une sorte de parlement auto-proclamé, tire paradoxalement sa légitimité de l'acte fondateur léopoldien et le désordre l'Etat postcolonial congolais.

En somme, le radicalisme avec lequel ce forum géra la question de la nationalité, la mise en cause spectaculaire de Mobutu, artisan de la promotion des Banyarwanda au Kivu, le quadrillage de la région par des gendarmes originaires des communautés autochtones totalement hostiles aux Rwandophones, le refus de la CNS de valider la participation des partis et associations représentant des « étrangers » (entendons : des rwandophones), tout cela libéra les angoisses identitaires réciproques. A peu près partout dans le Kivu, on assista à l'émergence des « mutuelles » ethniques. Structures à la fois d'entraide et d'autodéfense, elles facilitèrent les affrontements identitaires, avec la complicité des soldats des Forces armées Zaïroises (FAZ). Poussés par l'appât du gain, ceux-ci ne s'interdisaient pas de mettre en vente armes et munitions. Ils étaient censés mettre fin, pour en tirer un maximum de profit.¹¹

Le 18 juillet, l'APR s'empara de Gisenyi, provoquant, non seulement l'irruption à Goma, sur le territoire congolais, de milliers de réfugiés hutu, mais aussi celle des troupes des FAR en débandade, des milices armées (Interhamwe) et des officiels du régime Habyarimana.

C'est ainsi qu'à partir d'août 1996, les tensions larvées qui préexistaient au Kivu commencèrent à se transformer en une crise entre les deux Etats. Le facteur déterminant fut le retour dans la région d'Uvira des recrues banyamulenge qui avaient combattu dans les rangs de l'APR et qui revenaient dans la région,

⁸ Aminata Diaw, Démocratisation et logiques identitaires en acte. L'invention de la politique en Afrique. Série de monographies 2/94, CODESRIA, Dakar, 1994, p.39.

⁹ Dans un arrêt, la Cour a estimé que le motif invoqué par le Parlement pour constater la démission d'office de ses membres zaïrois d'expression kinyarwanda n'était pas admissible car « nationalité douteuse » signifie pas « absence de nationalité » pouvant justifier la perte de la qualité de Conseiller de la République au regard de l'Acte constitutionnel de la transition et de la loi électorale. Tous ces actes (nationalité douteuse, la réhabilitation d'office dans l'exercice de leur mandat parlementaire, cf. respectivement : CSJ, articles 3 et 29) ont rallumé le feu qui couvait, surtout avec l'histoire des réfugiés rwandais depuis 1994. Les péripéties de cet événement dans Vunduawe te Pemako, *op.cit.*, pp.342-343.

¹⁰ Ph. Braud, Sociologie politique, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, E.J.A., Paris, 2006, p.93.

¹¹ Les choses se compliquèrent avec la tournure que prit la guerre du Rwanda opposant les troupes régulières des FAR (Forces armées rwandaises) aux combattants du Front patriotique rwandais (FPR) venus de l'Ouganda. L'Attentat aérien du 6 avril 1994, provoquant la mort de Juvénal Habyarimana, président du Rwanda et de son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira, déclencha un génocide généralisé des Tutsi et des Hutu modérés, tandis que le FPR prenait progressivement le contrôle de l'ensemble du pays, par sa branche armée, l'armée patriotique rwandaise (APR). Id. I. Ndaywel è Nziem. Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique, LE CRI, Bruxelles, 2008, pp. 599-600.

accompagnées de leurs collègues rwandais et ougandais. Ces infiltrés auraient été chargés d'attaquer à revers les camps hutu de la région Bukavu-Uvira, pour obliger les réfugiés à fuir vers le Rwanda. Au-delà de cet objectif ponctuel se dissimulait la motivation d'ordre militaire. L'APR cherchait le moyen d'exercer son droit de poursuite de l'ennemi », pour l'anéantir et l'empêcher d'organiser la contre-attaque.

Le transfert de la guerre rwando-rwandaise, de la rive droite du lac Kivu à la rive gauche, posait une équation diplomatique insoluble, sauf si cette guerre pouvait changer d'identité et devenir « congolaise ». Une perspective qui était parfaitement envisageable. La conjoncture internationale se prêtait à en être complice. Quid de la cooptation du révolutionnaire Kabila dans ce processus ?

1. 2. Du choix d'un outsider, Kabila, en interface d'une logique anti-transition démocratique mobutiste

Laurent-Désiré Kabila a, tout de même, signalé sa présence politique dans cet épisode historique, en faisant part publiquement de ses opinions sur certains enjeux notamment ceux concernant la conférence nationale, le phénomène de dédoublement institutionnel et la nature complice de la classe politique Zaïroise. Il s'est révélé que sa vision de la transition qui se dégageait de Celles-ci s'opposait fondamentalement à la logique qui semblait structurer ce processus.

A la conférence qu'il tint à l'Université de Madrid, le 23 juillet 1992, dans le cadre de ses cours d'été, il précisa combien il avait misé, lui aussi, sur la démocratisation décrétée en 1990 en soulignant¹² : « [...] Nous avons avancé alors l'idée de la tenue d'une véritable conférence nationale. » [Mais] « Au lieu de cela, on assista plutôt à la tenue d'une « Conférence nationale décaféinée » regroupant « des hommes des paille désignés par le dictateur ». Et de conclure : « Nous restons encore disposés – pour un temps ne pouvant pas se prolonger indéfiniment – à accepter la participation, avec les garanties nécessaires, à une véritable conférence nationale dont la constitution et les principes correspondraient à ce que nous proposons dès le mois de mai 1990.

Plus tard, à l'époque du dédoublement des institutions de la transition, il adressa une « lettre ouverte » au Président Mobutu, à la présidence du HCS et à l'ensemble de ses compatriotes, à l'occasion de la célébration du 26^e anniversaire de la fondation de son parti.

Ce document, intitulé « Naufrage du processus de démocratisation » était, dans sa conclusion, une déclaration explicite de sa volonté de se proposer comme une alternative à l'imbroglio politique qui s'était installé, de manière si confortable, dans le pays. « Le parti de la Révolution populaire, concluait-il, reste disponible de faire partager aux autres sa clé de solution du mystère de l'impasse, dans l'unique souci de tirer tout le monde du marécage. Ce plan consiste à permettre le passage paisible du pays vers la démocratie, garantir la sécurité de ceux qui sont prisonniers du pouvoir en même temps que ceux qui sont atterrés par la phobie de représailles ainsi qu'au peuple de retrouver ses droits fondamentaux longtemps aliénés...¹³

Cette déclaration de Kabila transpire l'idée d'attribuer à son parti le statut du parti d'avant-garde comme nombre de mouvements de libération nationale, entre 1950 et 1960, qui se sont considérés comme le creuset de la nation à faire (ré) naître, ou comme le « foyer » de la résistance des peuples opprimés à l'impérialisme, mais dans

¹² Notre projet prévoyait la désignation des représentants des formations politiques certes, mais aussi de la société civile et, notamment, du clergé, des étudiants etc. Il reviendrait à cette Conférence nationale la tâche de désigner un formateur de gouvernement provisoire rétablissant la séparation des pouvoirs, l'exercice du pouvoir législatif jusqu'à l'élection d'un Parlement, l'adoption d'un projet sur le fonctionnement et le financement des partis politiques etc. Mukendi G. et Kasonga B. 1997, pp. 190-191 cités par Ndaywel è Nziem, *op.cit.*, 2008, p. 789.

¹³ Auparavant, le révolutionnaire avait, dans cet important document, marqué son étonnement face à l'amnésie de la transition sur sa longue lutte et celle de son parti. « Monsieur Mobutu, le 24 avril 1990, tu ne daignes pas faire appel au PRP, tu ne lui rends pas la vérité prophétique qui lui revenait ; au contraire, tu tentas de noyer ce premier parti antidictatorial du pays dans les méli-mélo, et la mêlée d'anciens agents de ton régime invités à se regrouper en formation politique avec intention de le soumettre à tes critères de législation (...) Ce n'est pas, distingués messieurs, que vous ayez la mémoire courte de l'histoire de la résistance du PRP contre la dictature dont beaucoup d'entre vous étaient des instruments d'exécution efficaces et fidèles. J'insiste, dirigés par des complices et anciens serviteurs zélés du dictateur et coupables de ne pas rendre justice au PRP, premier parti anti-Mobutu, anti-deuxième république fondé le 24 décembre 1967 avec pour objectif, la restauration des institutions démocratiques » G. Mukendi et B. Kasonga. 1997, p. 224.

le cas d'espèce à la dictature. Son langage se réfère à une doctrine ferme, sinon rigide, qui légitime la prétention à se considérer comme le porte-parole exclusif d'une dynamique.¹⁴

L'oublié de l'histoire avait parlé pour rappeler à tous son existence. Mais avait-il été entendu ? Aurait-il pu l'être, à cette époque où les concertations politiques engagées entre l'USORAL et le FPC, sous les auspices de l'ONU, semblaient porter leurs fruits ? Le message passa inaperçu. Le second rendez-vous de Kabila avec l'establishment politique de Kinshasa fut donc manqué, après celui qui aurait dû les réunir autour d'une conférence nationale.

La grande émotion suscitée par des images insoutenables du génocide prédisposait l'opinion nord-américaine à accepter la perspective d'une réplique musclée et d'y apporter même son soutien discret. L'Amérique du démocrate Bill Clinton, dans sa volonté de marquer une rupture avec les habitudes de l'administration précédente, celle du républicain Bush, misait sur l'avènement d'une nouvelle génération de leaders africains, dont Yoweri Museveni était le chef de file. Cette révolution salutaire venait de s'opérer au Rwanda ; elle méritait d'être soutenue, voire encouragée à s'étendre dans le pays voisin où la démocratisation continuait à bégayer.¹⁵

C'est dans ce contexte que s'imposa la nécessité de choix externaliste d'un éventuel leader congolais susceptible d'accomplir, surtout de légitimer cette besogne. Ainsi, Julius Nyerere, le « parrain » de la NRA (National Resistance Army) de Museveni en Ouganda et, par ricochet, celui du FPR au Rwanda, préconisa un nom et un visage du nouvel acteur qui se chargerait de prolonger cette guerre révolutionnaire au cœur du Zaïre de Mobutu. Il s'agissait de Laurent-Désiré Kabila. L'initiative ne pouvait qu'arranger l'ancien guérillero¹⁶.

Un guérillero que le discours du 24 avril l'a d'ailleurs surpris dans sa traversée du désert¹⁷ et qui n'a pas été choisi parmi les acteurs politiques nationaux pertinents des enjeux de cette transition, ceux ayant opté pour l'expression politique civile du combat ou du jeu politique durant la longue histoire du régime décrié.¹⁸

En procédant au recyclage de cette guerre importée, il pourrait donner à sa démarche un objectif édifiant : en découdre définitivement avec Mobutu et réaliser enfin le rêve des longues années du maquis. Ce courrant, apparemment plus radical encore que celui de Tshisekedi, n'était pas prêt à des concessions avec un Mobutu, d'après lui, qui aurait si bien appris à détruire (chose faite !) et non à construire

¹⁴ Ph. Braud., *Op.Cit.*, p.452.

¹⁵ De plus, il existait une logistique disponible. Les grandes quantités d'armes entreposées à Kampala dès 1991 pour des actions en Somalie et qui avaient finalement servi pour soutenir la conquête du FPR au Rwanda en 1992-94, étaient encore largement suffisantes pour une éventuelle opération rwando-ougandaise au Congo. Ndaywel à Nziem, *op.cit.*, 2008, pp. 600- 601.

¹⁶ Laurent-Désiré Kabila offre dans sa trajectoire d'opposant militariste une expérience de stabilité incomparable par rapport aux autres leaders clés de la transition qui ont d'une façon ou d'une autre travaillé politiquement avec le Maréchal-président Mobutu. Il cumulait une longue expérience de guerre et d'opposition. L'échec des rébellions n'avait toutefois pas pu le contraindre à changer de métier. La même lutte, il la poursuit en solo, option qui lui imposa de ne pas être prisonnier du maquis, puisqu'il fallait aussi des contacts extérieurs. C'est cette exigence de quitter constamment le maquis qui fut l'objet des critiques les plus acerbes de la part des Cubains et de Che. Son offensive de 1984-85 aurait sans doute porté ses fruits, si elle avait pu être synchronisée avec la double initiative du FLNC de 1977-78. Ndaywel à Nziem, *op.cit.* 1998, p.788.

¹⁷ Mais, si on peut signaler qu'en 1982, du 18 au 20 septembre, on le retrouva à Rotterdam, avec Dikonda Wa Lumanisha de l'UDPS, au « Tribunal Permanent des Peuples », quand il vint témoigner contre Mobutu. Opérateur politique actif, il était à sa manière, à cette époque où se radicalisait l'opposition des « Treize » et où E. Blumenthal dévoilait au monde l'ampleur de l'irrationalité de la gestion du maréchal-président. Id.

¹⁸ Ndaywel à Nzieme fait remarquer qu'à la Conférence nationale souveraine et les parlements successifs de transition, quelques absences coupables s'étaient signalées, notamment celle de Laurent-Désiré Kabila. Il aurait dû siéger aux côtés d'autres anciens leaders des rébellions présents du fait que dès le 1^{er} mai 1990 à Bruxelles, Gaëtan Kakudji du Parti de la Révolution populaire (PRP) de Kabila avait été signataire de la déclaration conjointe des partis et organisations de l'opposition zaïroise réclamant une « conférence nationale », au même titre que huit autres formations politiques (parmi lesquelles, l'UDPS, le MNC-L Originel et le FLNC). Comment comprendre que ce parti ait été perdu de vue ? Ndaywel à Nziem, *op.cit.*, 2008, pp .597-598. Donc, ses options révolutionnaires ou guerrières n'ont jamais été couronnées de succès. Son absence coupable que Ndaywell semble, ci-haut, inscrire dans la théorie du complot n'est-elle pas certes consubstantielle à l'étroitesse de sa stature politique.

2. Une rébellion de souche Tutsi-Kabila met fin à la transition démocratique mobutiste

2. 1. De la gestion conflictuelle des réfugiés Hutu à la victoire d'une nébuleuse rébellion

Ngbanda, dernier chargé de sécurité du Maréchal Mobutu, circonscrit les contours du danger que représente la conséquence directe de génocide du Rwanda en République du Zaïre : « en l'espace de quatre mois, il y a eu un peuple et un gouvernement qui ont simplement traversé la frontière de leur territoire national pour s'installer dans un pays voisin. En effet, plus de deux millions de réfugiés hutu comptant parmi eux, des bataillons entiers des Forces armées rwandaises (FAR), des anciens membres du gouvernement du MRND de Habyarimana, des cadres de l'administration publique, amenant avec eux la Banque centrale du Rwanda (entendez son contenu), des armes lourdes et légères ainsi que des tonnes de munitions de l'armée rwandaise, des bus de transport public, des camions. »¹⁹

Et c'est la reprise des activités par des éléments de l'ancienne armée rwandaise communément appelés « ex FAR », qui s'étaient mêlés à la foule des réfugiés civils, qui a amené Kagamé à exiger le désarmement immédiat de ces « ex FAR » et leur éloignement à l'intérieur du Zaïre. Celui-ci menace au même moment en soulignant que si cela ne s'exécutait pas, la foudre du FPR s'abattra sur Mobutu.²⁰

Dans ces conditions, ces réfugiés rwandais hutu au Zaïre sont loin de la conception exclusive et classique du droit international qui présente les réfugiés généralement comme des victimes de l'intolérance ou des guerres qu'on doit protéger et aider à résoudre leurs problèmes²¹ ; l'asile politique, n'étant plus un acte souverain, peut donner lieu à une objection juridique par un autre Etat du fait qu'il ne constitue plus un acte dont la dimension pacifique et humanitaire se distingue de celle belliqueuse et criminelle.

Ainsi la résolution de l'ONU relative au déploiement des forces d'interposition semblait être la solution pour résoudre ce problème. La France s'y était déjà engagée. Les Etats-Unis l'avaient votée, ils avaient pris part aux travaux préparatoires de Stuttgart avec la France, le Canada, l'Espagne et l'Angleterre. Mais l'exécution de cette résolution sur le terrain au Kivu a été bloquée à cause de la différence de l'enjeu de la situation entre la France et les Etats-Unis. Pour ces derniers, la France voudrait profiter de cette circonstance liée aux réfugiés pour sauver Mobutu.²²

Dans son intervention dans le documentaire de Canal plus « L'Afrique en morceaux », l'ambassadeur américain Dan Simpson n'en fait plus un secret : « Nous savions que la décision d'envoyer les forces d'interposition à Goma était une tour des Français pour sauver Mobutu. Nous ne pouvions pas accepter cela. Pour nous Mobutu devait partir. C'est tout ! ».²³

N'est-ce pas là la fin politique de cette guerre qui se prépare ? Mobutu en constitue ainsi le principe de polarité qui s'applique à un seul et même objet : son départ absolu. Départ nécessaire de dictateur Mobutu, la grandeur positive et son contraire, la négative, la démocratisation, s'annihilent exactement.²⁴

Pour éviter un débarquement surprise des troupes françaises à partir de leurs bases africaines dans la région, parce qu'elles en avaient maintenant le feu vert, Kagame donna l'ordre à Kabila, avec l'autorisation de Washington, de fermer les aéroports de Goma et de Bukavu avec des futs d'essence et des blocs de pierres.

Et quelques mois après, Kagame donne l'ordre au commandant, James Kabarebe, de bombarder tous les camps de réfugiés rwandais près de Goma dont les camps de Sake et de Mugunga, pour provoquer le retour forcé

¹⁹H. Ngbanda Nzambo, *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Editions Duboiris, Paris, 2004, p.157.

²⁰Ibid. p.166.

²¹Et surtout qu'ils se confondent aux situations de génocide tutsi et au contexte de chute de régime d'Habyarimana, plus qu'un frère du maréchal président Mobutu. A la question « Comment avez-vous appris la nouvelle de l'accident des deux chefs d'Etat ? », Mobutu répond : « Je dois, sur ce point, vous dire que les contacts avec le nouveau et jeune président du Burundi avaient à peine commencé. Quant au président Habyarimana du Rwanda, c'était plus qu'un ami, un frère. Alors, vous me voyez tel que je suis là [il est habillé en pantalon noir et en costume zaïrois taillé dans le tissu jaune et noir], je ne peux pas vous cacher que cette histoire m'a beaucoup touché. ». Propos recueillis à Gbadolite par Jean-Baptiste Placca et Blaise-Pascal Talla, *Jeune Afrique économique*, n°180-Juin 1994, p.23.

²² H. Ngbanda Nzambo, *Ibid.*, pp.168-169.

²³ Ibid., p.174. Et la même source renseigne sur la stratégie d'évitement d'un débarquement surprise des troupes françaises et de bombardement des camps de réfugiés. pp.173-174 ; p.168.

²⁴ Lire à ce sujet, Clausewitz, *De la guerre*, Rivages poche, Espagne, 2018, p.35.

des réfugiés rwandais. Et cela au mépris de la résolution de l'ONU. Kagame a ainsi décidé de changer d'avis en optant pour la provocation d'un retour forcé et massifs des réfugiés rwandais, alors qu'il avait refusé la proposition de Mobutu d'un retour progressif et contrôlé des réfugiés.²⁵

Braeckman en donne son récit : « Toujours est-il qu'au lendemain du vote à l'ONU, l'impensable se produit : depuis Goma, Mugunga est bombardé des heures durant. Le camp est tarauté, infiltré : les combattants hutus décident de se replier vers l'intérieur du pays. Les bergers du génocide ayant pris la fuite, les foules sont alors poussées vers la frontière rwandaise, qu'elles franchissent en masse au rythme de 15000 personnes à l'heure.²⁶

Dans un premier temps, c'est l'euphorie au Rwanda où le président Bizimungu interrompt le conseil des ministres pour aller sur la frontière voir les compatriotes qui rentrent au pays.²⁷ Lorsque la presse américaine avait annoncé le retour « volontaire et triomphal » de cinq cents mille réfugiés rwandais, et quand, suite à cela, Washington a communiqué officiellement à l'ONU qu'il n'y avait plus de nécessité d'envoyer la force d'interposition au Zaïre parce que tous les réfugiés rwandais avaient regagné leur pays, le Zaïre a émis une forte protestation et crié au scandale. Car nous savions avec certitude qu'au même moment, des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants étaient pourchassés et abattus comme **des lapins** dans la forêt par les soldats de l'APR de Paul Kagame. Des centaines de milliers de familles zaïroises qui fuyaient la guerre et l'avancée des troupes rwandaises furent exterminées dans la mêlée.²⁸

La crise de l'Etat zaïrois comme crise du monopole étatique de la violence atteint ainsi son paroxysme. Luc Sindjoun en souligne généralement la quintessence : « La bellico-prévalence dans les Etats africains, entendue comme vulgarisation des conflits civils est un indicateur par excellence de l'échec de la revendication avec succès par « une entreprise à caractère institutionnel » du monopole de la violence physique légitime.²⁹

Aussi, les péripéties de cette gestion conflictuelle de la question des réfugiés rendent pertinente la dimension proprement internationale en termes de configurations d'alliances et d'alignement contre le leadership de Mobutu en faveur de nouveaux patrons de la sous-région.

C'était le début de ce que certains qualifient de la « guerre d'invasion », d'autres de « la guerre d'agression » ou encore « de drôle de guerre », donc d'une guerre de l'AFDL contre la transition démocratique mobutiste. Mais quid de l'AFDL ?

Son caractère improvisé se lisait dans la composition des formations regroupées³⁰ : le Conseil national de résistance pour la démocratie (CNRD), l'Alliance démocratique des peuples (ADP) et le Parti de la révolution populaire (PRP). Le CNRD était la raison sociale de la petite force armée d'André Kisase Ngandu, un « cadet » du général Nicolas Olenga, qui avait développé des opérations militaires dans la région de Butembo, de Beni et du Ruwezori, avant de rejoindre le Rwanda de Kagame. Il allait être assassiné en janvier 1997. Le MRLZ était une simple couverture pour y insérer le jeune Masasu Nindanga, de père Mushi et de la mère rwandaise, recrue de l'APR après avoir été membre de la sécurité rapprochée de Museveni. L'ADP, qui prétendait regrouper toute la mouvance tutsie serait née des milieux des Banyamulenge au Sud-Kivu, avant que les parrains ougando-rwandais

²⁵. A cette réaction Robin Philpot donne l'explication suivante : « Si tous les réfugiés devaient rentrer dans la paix, la sécurité et la dignité, ils exigeraient la restitution de leurs biens et de leurs propriétés, mais aussi et surtout des élections libres et démocratiques. Ils seraient également en position d'exiger une place à une table de négociation en vue d'une réconciliation nationale... Mais des élections démocratiques - une personne, un vote - aurait été l'arrêt de mort du régime du FRP et de Paul Kagame. La réconciliation nationale rwandaise aurait également mis fin à la chasse aux « génocidaires » au Zaïre, et enlevé le principal prétexte de l'intervention de la coalition des armées ougandaises, burundaises et rwandaises au Zaïre. ». R. Philpot, ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali, Editions Dubois, 2004, p.192. .

²⁶ Selon Braeckman, le premier objectif des forces est de réussir là où la communauté internationale a échoué : briser l'emprise qu'exercent sur les populations civiles les cadres politiques et militaires responsables du génocide lorsque les camps sont peuplés presque exclusivement de civils, ils sont bombardés, pris en tenailles, la seule voie de sortie laissée ouverte menant vers les frontières rwandaises. » C. Braeckman, L'enjeu congolais, Fayard, Paris, 1999, p. 54.

²⁷ H. Nbanda Nzambo, *op.cit.*, p. 176.

²⁸ Ibid. p.179.

²⁹ Luc Sindjoun, L'Afrique au prisme des relations internationales, dans Mamoudou Gazibo et C.Thiriot, Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche. Editions Karthala, Paris, 2009, p. 322.

³⁰ Ndaywel è Nziem, *op.cit.*, 2008, pp. 601-602.

n'y imposent, pour la circonstance, Déogratias Bugera du Nord-Kivu, comme répondant. Ce dernier avait l'avantage d'avoir fait des études d'architecture à l'IUBTB à Kinshasa.

En réalité, seul le PRP jouissait d'un passé solide et d'une expérience politico-militaire, mais il avait souffert de la désorganisation et des défections nombreuses après l'échec des guerres de Moba. Kabila disposait donc de la préséance sur les autres au titre de « porte-parole »³¹.

Deux tendances se manifestent au pays : l'une prônant le dialogue avec les rebelles ; l'autre, extrémiste, préconisant la poursuite de la guerre. Les partisans de la dernière tendance se recrutaient pour la plupart, au Haut Conseil de la République-parlement de transition et au Gouvernement kengo, où faisait du droit international.

Le 19 octobre 1996, Uvira tomba entre les mains des rebelles. Une coalition politico-militaire, mise en place officiellement la veille, le 18 octobre, (mais en réalité bien plus tard), à Lemera près d'Uvira (mais en réalité à Gisenyi au Rwanda), revendiqua cette victoire. Il s'agissait de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), l'acte fondateur de la nouvelle dynamique.³²

A l'étape de la conquête de Bukavu, il devint alors évident qu'on était sorti de la rébellion des Banyamulenge pour une offensive de plus grande envergure. Peu avant cette conquête, dans un meeting à Uvira, Laurent Kabila était sorti de l'ombre. Au cours de celui-ci, il avait annoncé officiellement son projet de renverser le régime.

Après la conquête de Goma (3 novembre), de Beni et de Bunia (7 et 8 décembre), Watsa (31 février), Kalemie (février), Kalima (23 février), l'occupation de Kindu, dans la nuit du 2 au 3 mars 97, ouvrit la voie aux conquêtes dans plusieurs directions à la fois. La chute de Kisangani le 15 mars où avaient été concentrés carburant, armements et mercenaires, dissipa les dernières illusions sur les FAZ. Kisangani, capitale du Haut-Zaïre et troisième ville du pays, chute sans qu'il y ait combat décisif qu'on attendait de la part des FAZ. Cela marque depuis lors un tournant dans la guerre : le moral des troupes du Maréchal s'effond ; car la fameuse « contre-offensive totale et foudroyante » des FAZ promise par le premier ministre Kengo Wa Dondo se trouve ainsi ridiculisée. Après Lubumbashi (23 mars), Mbuji-Mayi (5 avril), Kananga (12 avril) et Kikwit (29 avril), il ne restait plus que la capitale à être « libérée ».

C'est donc le samedi 17 mai que les Kinois assistèrent à l'entrée de l'Alliance dans la capitale, pendant que, de Lubumbashi, Kabila se proclamait « président de la République démocratique du Congo ». Quelques heures plus tôt, à Gbadolite, Mobutu venait de quitter définitivement le pays et, dans la nuit du 16 au 17, le général Mahele, qui avait négocié la reddition pacifique de la capitale, se faisait assassiner, au cours d'une altercation avec des soldats de la DSP.

Le peuple congolais est ainsi libéré à la fois de leadership erratique de Mobutu et de l'enlèvement d'une transition « démocratique » par l'AFDL, une nébuleuse rébellion armée. Mais l'enthousiasme qui en découle est de courte durée. Les contradictions couvant cette libération se sont vite dévoilées dans le procès de structuration transitoire de nouvel ordre politique congolais.

2.2. Expressions politiques de libération paradoxale du Congo-Zaïre

L'AFDL, en faisant injecter le maréchal Mobutu du pouvoir, semble assurer la libération du peuple congolais d'un régime autocratique. Mais cette illusion « héroïque » se dévoile vite à travers une contradiction traduisant une impossibilité structurelle, donc systémique qui sous-tend la logique souterraine de cette « libération » : Faut-il inscrire le projet politique de l'AFDL dans la voie multipartiste de la CNS ou dans celle du CNT pour ré-démocratiser l'espace politique ainsi libéré ?³³

³¹.Ibid. p.602.

³²Pour cette épopée militaire de l'AFDL, Ibid .PP.603-604.

³³ Les Etats-Unis qui avaient tant investi dans l'opération, n'étaient visiblement pas satisfaits de dénouement. Ils avaient souhaité que la conquête militaire ne dépasse pas l'étape de Kisangani. D'après leur analyse, la perspective d'une victoire militaire totale de Kabila était à éviter. Il risquait de se voir reprocher d'avoir conquis le pouvoir par la force grâce à l'aide « étrangère »-l'Ouganda et le Rwanda- et de s'exposer à des sérieux problèmes. Il se forgerait une autre image et rencontrerait moins de difficultés s'il négociait. Dans la lettre écrite par Tshisekedi à Kabila qui n'était alors que président de l'AFDL, il lui avait proposé de s'impliquer dans le schéma de la CNS, lequel pouvait permettre une coopération harmonieuse entre eux. Tshisekedi est demeuré fidèle au schéma de la CNS, quitte à en modifier quelques points compte tenu de la nouvelle donne AFDL. Pour lui, on ne peut nullement enterrer la CNS, forum ayant élaboré les grands principes devant conduire le

Sous l'emprise de l'AFDL, Kabila était dans l'impossibilité d'opter pour le scénario américain de négociation qui avait été programmé après la chute de Kisangani, en vue d'une transition dotée d'un régime à dominance parlementaire, avec Tshisekedi pour premier ministre et Mgr Monsengwo pour président du parlement. Ce scénario des Etats-Unis paraissait privilégier donc le schéma de CNS pour légitimer ce coup de force de l'AFDL. La proposition de mise en place du CNT fut une tentative de l'aile Tutsi de l'AFDL pour réduire les prérogatives du président.³⁴

La configuration de ce contexte politique lui impose de devenir le seul libérateur de l'AFDL, un contexte paradoxal où il est appelé à valoriser la victoire de longue histoire de la lutte du PRP du soldat du peuple contre la dictature, dont la dépendance malheureuse au « détournement » de la guerre rwandaise au Congo s'avère impossible d'éliminer. Il doit vite y faire fonctionner un leadership de recomposition pour effacer rapidement les effets socio-économiques catastrophiques du régime et de la transition mobutiste.³⁵ C'est dans cette logique là que peut se justifier la confiscation du pouvoir par ce dernier et les oppositions contre son régime. Dès le 26 mai 1997, les activités des partis politiques sont prohibées avant de voir les partis eux-mêmes purement et simplement interdits début septembre de la même année. Ainsi, ce régime de L.D. Kabila ne fut pas sans opposition aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.³⁶

Mais, la guerre qui éclata, à partir d'août 1998, ne découlant pas de la montée de cette opposition ; bien au contraire, elle était la conséquence de l'option qui avait été proposée à Kabila de se libérer des « libérateurs ». Pour démarquer le projet congolais de l'ambiguïté du projet rwandais, il n'avait pas d'autre choix que de courir le risque de ce paradoxal devoir d'ingratitude.³⁷

Le communiqué historique du 27 juillet 1998, fut reçu ici comme un « acte de réconciliation » et, là-bas, comme une « déclaration de guerre » : « Le président de la République, commandant suprême des FAC et ministre de la défense nationale informe le peuple congolais qu'il vient de mettre fin, à dater de ce lundi, à la présence des militaires rwandais qui nous ont assistés pendant la période de libération de notre pays. Il remercie, à travers ces militaires, tout le peuple rwandais de la solidarité qu'il nous a témoignée jusque-là. Il félicite le peuple congolais

processus démocratique. Aussi, quand Déogratias Bugera, un des fondateurs et secrétaire général de l'AFDL, propose le 16 mai 1997, sans succès, de mettre en place CNT (un conseil national de transition. O. Lanotte., *République démocratique du Congo. Guerres sans frontières. De Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila*, Editions Grip, 2003, p.73.

³⁴.Id.

³⁵ Kabila s'était efforcé d'imposer un cadre idéologique à son action politico-militaire. Déjà, en février 1997 avait été publié à Goma un manuel de formation idéologique en cinq modules. Il s'agissait, pour l'essentiel, de la réédition des documents de son ancien maquis, dans lesquels le sigle AFDL, avait pris la place de celui du PRP. On y retrouvait, entre autres quelques modifications mineures, l'énoncé des « sept causes de l'échec de la révolution de 1964-65 doc ; 143), l'organisation de la cellule « de base », le commentaire sur les « classes sociales » et leur lutte », l'exposé sur le « but principal de la révolution » Voir Ndaywell à Nziem I., *op.cit.*, 2008, p. 605.

³⁶ Du rapporteur au président de l'AFDL et non du PRP, Laurent-Désiré Kabila déjà le 17 mai, le jour de la chute de la capitale, donna à ses conquêtes, un cadre juridique par la déclaration de prise de pouvoir qu'il présenta lui-même dans un message radiodiffusé, à partir de Lubumbashi. Il énonça une demi-douzaine de mesures, notamment sa propre désignation comme président de la République démocratique du Congo ; la constitution d'un gouvernement de transition de salut public dans un délai de 72 heures ; la convocation, dans les 60 jours, d'une assemblée constituante pour élaborer une constitution provisoire devant régir la transition. A la veille de son investiture, il signe le 28 mai 1997, un décret-loi constitutionnel n°003, fixant les règles du régime d'exception en s'octroyant en plus de l'exécutif, le pouvoir législatif. Dans son discours d'investiture, il fit à peine mention de l'AFDL et de ses parrains. En réalité, le processus de ré-démocratisation (propres termes de Kabila ne démarra que le 22 octobre 1997 quand il rendit publics les décrets sur la création de la Commission constitutionnelle et la composition de son bureau restreint, de son bureau élargi et de son assemblée générale. Ibid.pp.605-606.

³⁷ Le signe avant-coureur du changement se manifesta le 11 juillet 98, quand le rwandais James Kabarebe (jusque-là, appelé, James Kabare, pour « congoliser » son identité) perdit son poste de chef d'état-major ad intérim des Forces armées congolaises. Mais, c'est quinze jours plus tard, son retour de Cuba, où il avait sans doute cherché du renfort face à la menace qu'il pressentait que Kabila traversa le Rubicon. Il frappa vite et fort pour avoir échappé à deux attentats, le 26 juillet, où on devait se saisir de lui dans ses bureaux du palais présidentiel. Id.

pour sa grandeur d'âme, pour avoir toléré, hébergé et encadré ses soldats durant leur séjour au Congo. Ceci marque la fin de la présence de toute force militaire étrangère dans notre pays. »³⁸

L'opération de rapatriement des militaires rwandais débuta le mercredi 29 juillet. La riposte rwandaise ne fit pas attendre. Les 2 et 3 août 98, de violents combats éclatèrent à Kinshasa (au camp Tshatshi) et à Kisangani (aéroport). A Goma, le commandant du 10^e bataillon rendit publique une déclaration de rébellion ouverte. Face à l'agression, la réaction de Kabila fut d'abord d'alerter son opinion publique. Dans son adresse du 6 décembre, il avait précisé : Il n'y a pas d'insurrection de Banyamulenge. Notre pays est victime d'une agression ...mais la guerre sera longue et populaire !

Kabila se mit ensuite à la recherche des alliés, le Zimbabwe de Mugabe en tête, avec qui des accords de coopération militaire avaient été signés dès juillet. C'est par lui qu'allait se négocier le ralliement de la SADC à des thèses congolaises, malgré l'opposition ferme de l'Afrique du Sud. L'intervention de la Namibie de Sam Nujoma se situait dans ce cadre. L'implication de l'Angola fut arrachée de haute lutte, après que le pays de Dos Santos reçut la preuve que l'UNITA était l'alliée de la coalition ougando-rwandaise. Aussi ses troupes entrèrent-elles en action, à partir du 17 août... Mais, entre-temps, la guerre s'était généralisée et avait pris une dimension interafricaine, au point d'être qualifiée de première guerre mondiale africaine.

Autre particularité, l'agression s'était doublée, dès ce même mois d'août, d'une rébellion. De Goma, avait été annoncée, le 12 août, la création d'un mouvement d'opposition, le Rassemblement congolais pour la démocratie. On antedata sa date de fondation, la situant au 2 août, pour « couvrir » l'agression et la dissimuler dans un conflit interne, dès ses débuts. Et, pour confirmer son caractère « national », son président devait être de l'Ouest, de la région du Bas-Congo en cours de conquête. C'est ainsi que l'historien Ernest Wamba dia Wamba, professeur à l'Université de Dar-es-Salaam, fut bombardé président du RCD, au lieu de Z'Ahidi Ngoma qui en avait fait l'annonce. Une fois de plus, c'est Julius Nyerere qui l'aurait proposé comme futur chef de l'Etat du Congo.

Dans le comité directeur du RCD, on retrouvait les leaders banyamulenges qui avaient fait partie des structures dirigeantes de l'AFDL (Bugera, Bizima Kahara), des mobutistes réformistes du genre de Lunda Bululu ou Thambwe Mwamba, mais aussi des « déçus » de Kabila, (comme Kalala Shambuyi, Lambert Mende etc.). Ce caractère hétéroclite, ajouté à des frictions de plus en plus fréquentes entre les deux parrains, le Rwanda et l'Ouganda, ne tardèrent pas à nourrir à l'interne le virus de scissiparité.

Dès novembre 1988 démarra une rébellion rivale, le Mouvement pour la libération du Congo(MLC). C'est le 29 septembre que les Ougandais avaient amené à Kisangani Jean-Pierre Bemba alors qu'en début de l'année, il figurait parmi les membres de l'assemblée générale du RCD à Goma. Les accords de Syrte que Kadhafi était parvenu à faire signer, le 18 avril 1999, au Congo, à l'Ouganda et au Tchad, profitèrent largement à cette nouvelle rébellion. Elle tira parti du retrait des troupes tchadiennes de l'Equateur, où elles étaient venues prêter main-forte à l'armée de Kabila, pour s'y installer et en faire son principal fief, avec le soutien ferme de l'Ouganda.

Comme leurs mentors, l'Ouganda et le Rwanda, le RCD-ML et le RCD-Goma s'arrogèrent le contrôle de deux espaces distincts, la Province Orientale et le Kivu, tout en cohabitant dans la même ville de Kisangani, en raison de l'importance des intérêts commerciaux en jeu. A cause de cette situation particulière, l'aberrante agression/rébellion aboutit à un épisode encore plus absurde d'une guerre dans la guerre, celle qui opposa, les Rwandais et Ougandais, par leurs groupes de rebelles interposés. Il y eut, en réalité, deux batailles de Kisangani, en juin, puis en août 99.

La lecture qu'il fit lui-même de son action, dans son discours du 21 avril 1999 au congrès des comités du pouvoir populaire, était fort éclairante.

« La révolution qui a conduit l'AFDL à chasser du pouvoir ceux qui ont pris le pays en otage, avait une finalité (...) que le peuple gouverne souverainement son sol. Mais l'AFDL était loin d'être l'avant-garde du mouvement de libération de notre pays. C'était un conglomerat d'opportunistes et d'aventuriers. Cette situation a été imposée à la direction révolutionnaire, comme condition sine qua non à la liberté de mouvement, l'acquisition de matériel de guerre, au droit de passage. Une autre condition était d'englober dans la direction de la révolution leurs espions (...) L'acte du transfert du pouvoir au peuple, c'est la disparition de l'AFDL, en tant qu'organisation politique.

³⁸ Le communiqué est signé par le commandant David Kokolo Longo, Directeur de cabinet du ministre de la Défense nationale. Ibid., pp.610-611. L'historien livre d'abondantes informations en décrivant substantiellement le processus de cette nouvelle guerre, ses caractéristiques et les circonstances de l'assassinat du libérateur Kabila. Ibid, pp. 610-626.

Un événement imprévu vint modifier complètement la situation. Ce fut l'assassinat de Kabila lui-même, le 16 janvier 2001, alors qu'on préparait fiévreusement la célébration du 40^e anniversaire de la mort de Lumumba qui avait lieu le lendemain et qu'il se préparait à se rendre, ce même jour d'anniversaire, à Yaoundé pour participer à la conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique.

Le libérateur est ainsi parti laissant derrière lui, non pas la démocratie, mais les contradictions de sa victoire militaire de l'AFDL notamment la guerre, les dialogues politiques et une nouvelle transition politique essentiellement des guerriers. Ce sont des contradictions de la libération du peuple congolais par le conglomérat d'aventuriers qui sont ainsi mises à l'épreuve de l'histoire réelle.

Conclusion

La démocratisation est un processus incertain dans la mesure où elle ne peut, en aucun cas se réduire à un simple montage institutionnel. L'expérience du Zaïre du président- maréchal Mobutu Sese Seko en est une illustration intéressante. Le démantèlement du leadership de Mobutu comme l'enjeu principal de la transition, en structurant l'enlèvement de celle-ci, a fait en sorte que soient créées des conditions déterminantes à la libération paradoxale du peuple zaïrois de son leadership par la rébellion armée.

Cette libération dont le caractère paradoxal tient à une réduction à l'identique entre leader erratique et la libéralisation de l'espace du jeu politique s'est exprimée politiquement dans le procès de structuration de nouvel ordre politique à travers une double impossibilité aussi bien de s'inscrire dans le schéma d'une transition pluraliste que de sauvegarder l'unité politique des « libérateurs ».

Ainsi, elle constitue, en quelque sorte, une invite à penser non seulement la question du possibilisme de jonction du couple « légalisation-légitimation » mais aussi celle de l'externalité de production des « grands hommes » dans le procès de changement politique dans les Etats africains subsahariens. Si Mobutu du Mpr-Parti-Etat fut un produit accidentel d'un processus macro-historique de l'évolution institutionnelle où chaque configuration conditionne la prochaine, Laurent Désiré Kabila et « son » Afdl échappèrent-ils à cette logique accidentelle liée à la même ruse de l'histoire ?

Références

- Aminata Diaw., Démocratisation et logiques identitaires en acte. L'invention de la politique en Afrique. Série de monographies 2/4, CODESRIA, Dakar, 1994.
- Braeckman C., L'enjeu congolais, Fayard, Paris, 1999.
- Braud.Ph. Sociologie politique, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, E.J.A., Paris, 2006.
- Clausewitz., De la guerre. Rivages poche, Espagne, 2018.
- De Villers G. et J.Omosombo Tshomba. Zaïre. La transition manquée 1990-1997, *Cahiers africains*, n°27-29, octobre 1997 ;
- DE Villers G., et alii, *Guerre et politique. Les trente derniers mois de L.D.Kabila (août 1998-janvier 2001)*, Tervuren, Institut africain-Paris, L'Harmattan, 2001.
- Lanotte .O., République démocratique du Congo.. *Guerres sans frontières. De Joseph-Désiré Mobutu à Joseph Kabila*, Editions GRIP, Bruxelles, 2003.
- Mamadou Gazibo et Thiriot C., Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche. Editions Karthala, Paris, 2009.
- Mabiala Mantuba-Ngoma P., Hanf Th et Schlee B., *La République démocratique du Congo : une démocratisation sur bout du fusil*, Publications de la Fondation Konrad Adenauer, Kinshasa, 2006.
- Ndaywel è Nziem I., Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique, De Boeck & Larcier, Bruxelles, 1998.
- Ndaywel è Nziem I., *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, Le Cri, Bruxelles, 2008.
- N'Gbanda Nzambo H., *Crimes organisés en Afrique centrale .Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Editions Dubois, Paris, 2004.

Philpot R.,ça ne s'est passé comme ça à Kigali, Editions Duboiris ,Paris,2004.

Vunduawe te Pemako F.,A l'ombre du Léopard.Vérités sur le régime de Mobutu sese Seko, Editions Zaïre libre,Bruzelles,200.

Reyntjens F., *La Guerre des Grands Lacs. Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.